Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			1010019400 00	1					
	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0082687.2023.001			I.2 Type d'Opérateur					
				☑ Opérateur					
				☐ Groupe d'opérateurs					
	建级规模 计				Groupe a operateurs				
	M-58885-699								
			<u>(887)</u>						
S)			■i						
ij									
ä	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
淵	Nom	SARL ALKA DISTRIE	BUTION		Autorité	QUALISUD (FR-BIO-16	6)		
솅	Adresse 17 Rue des Acieries 81160 Saint-Juéry			Adresse	e 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande				
ts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
I: Éléments obligatoires	I 5 Activité ou ac	rtivités de l'onérateu	r ou du groupe d'oi	nérateurs					
éπ	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
Él	• Distribution / Mise sur le marché								
മാ									
	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et								
² aı	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production								
_	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
						4			
	Le présent docu	ment est délivré conf	formément au règl	ement (UE) 2018/84	8 et certifie que l	'opérateur ou le group	e d'opérateurs (c	hoisir ce qui	
	convient) satisfa	iii aux exigerices dud	n regiemem.						
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	Date	15 novembre	Nom et OUA	LISUD	Certificat valab	le du 07/11/20	23 au	30/06/2025	
	Date	2023 14:26:58 +0100 CET	signature						
	Lieu	Marmande (FR)			. 7	<u> </u>			
	Lieu	Maritalide (1 K)							
					V .				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Ι		
	I.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
און און	Algues : kombu, laitue de mer, nori, wakamé, dulse, spaghetti de mer	Biologique
3	Arachides : noix du bresil, noix de cajou, noix de pecan, noix de macadomia, noix du périgord (ou du sud ouest),	Biologique
	cacahuètes Barre de fruits déshydratés - barre de fruits sec - barre énergétiques	Biologique
	Cacao : beurre, pâte solide, poudre, fêve (entière ou éclat) Céréales petit déjeuner : muesli caroube ou cacao, granola au	Biologique Biologique
	Champignons en poudre : shiitake, reishi	Biologique
11 CE 11: FIEL	Compléments alimentaires en poudre, en géllule : prêle, ail, ail noir fermenté, aubépine, amalaki, artichaut, all noir fermenté, aubépine, amalaki, artichaut, ashwagandhea, cassis, chardon marie, shatavari, chlorelle, spiruline, curcuma, café vert, echinacea, gingembre, garsinia, extrait de pépin de pamplemousse, fénugrec, Klamath, guarana, guduchi, ginko biloba, ginseng, griffe de chat, harpagophytum, levures de bières, Konjac, maca, marron d'inde, millepertuis, muira pualma, myrtille, feuille d'olivier, ortie, passiflore, pissenlit, radis noir, reine des près, rhodiola, sauge, triphala, valériane, vigne rouge, psyllium, moringa,	Biologique
	fenouil grec Epices brutes : curcuma, cannelle, paprika, poivre, sel rose de l'himalaya, vanille bourbon	Biologique
	Farines : banane verte, chanvre, chia, lupin, maïs violet, millet, patates douces, pépin de raisin, sarrasin, souchet	Biologique
4	Fruits à coque : noisette, amande, pignons, pistache, noix Fruits en poudre : açaï, acerola, aronia, banane, baobab, camu-camu, caroube, guarana, lucuma	Biologique Biologique
	Fruits séchés : abricot, goji, cerise grillote, cramberries, dattes, figues, mélange de fruits, mûres blanches, mûres noires, myrtilles, olives, raisins, pruneaux, tomates, baies d'aronia, bananes, mangue, noix de coco, mulberries, physalis	Biologique
	Graines et céréales Diverses : graine : de courge, basilic, sésame, chanvre (entiere ou décortiquée), chia, sarrasin, lin (germé, graines, poudre), urucum, quinoa, souchet (entier et épluché), riz	Biologique
	Huile : olive, cameline, colza, carthame, lin, noix de coco, noix, sésame toasté, palme rouge	Biologique
	Miel, pollen, propolis Plantes en poudre : ails des ours, herbe de blé et d'orge, chou kale, konjac, maca,ortie, nopal	Biologique Biologique
	Purée d'oléagineux : amandes, amandes et coco, noisettes, noix de cajou, noix de coco, sésame, pate à tartiné (noisettes,	Biologique
	cajou, cacáo, amande pure ou en mélange) Sucre : sirop d'érable sirop de yacon, sirop d'agave, surcre et sirop de fleur de coco, sucre de palmier	Biologique
	Tablette de chocolat Thé, infusion de plantes, maté	Biologique Biologique
I	I.2 Quantité de produits	
I	I.3 Informations sur les terres	
Ι	I.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
I e t	I.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou le effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre craitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	s activités sont pérateur, le sous-
	I.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du 2018/848	règlement (UE)
Ļ	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biolo	34, paragraphe 3, du

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
Nom de l'organisme d'accréditation
Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

Hyperlien vers le certificat d'accré

